

- Edito page 2 Photos actions avril à juin page 3 Initiative interpro à La Défense
 le 26 mai page 4 Kleber Haedens out ! page 5 Formation des maîtres pages 6 et 7
- RUA Antony 550 logements étudiants menaces ? page 8 Tribunes pages 9 à 11
- Moyens de suveillance et assistance éducative pages 9 et 10 Infos SNU CLIAS, RESF, EVS page 12

Edito

Pour des actions fortes de rentrée!



ace à la rudesse des attaques gouvernementales, aux conséquences catastrophiques de la crise dont sont victimes les salariés, les fortes actions, menées à chaque fois dans un cadre unitaire (29 janvier, 19 mars, 1er mai) ont permis de larges mobilisations sans pour autant obtenir des reculs majeurs du gouvernement (salaires, emploi, services publics, contrôle des revenus financiers et des fonds publics alloués aux entreprises et aux banques...). Plutôt qu'une action de grève proposée par la FSU avec certains de nos partenaires, les actions unitaires retenues le 26 mai, en renvoyant sur les départements les mobilisations, n'étaient pas à la hauteur des enjeux et des rapports de force à créer. Nous aurions donc souhaité manifester le 13 juin dans un contexte différent de mobilisations, de convergence de luttes et de dynamique d'actions.

En effet dans notre département, des grèves sectorielles de plusieurs semaines n'ont pas manqué (Université Paris X, La Poste, EDF...). Avec l'annonce de la suppression de 38000 postes dans la fonction publique pour la rentrée 2010, c'est bien l'employeur le plus important de notre pays, l'Etat, qui va accentuer le chômage, développer la précarité, creuser les inégalités. Ce sera aussi une dégradation du service public d'éducation et des moyens pour la réussite des élèves (scolarisation des moins de trois ans, aide aux enfants en difficultés...). Sur les secteurs où nous avions marqué des points on sent le gouvernement prêt aux remises en cause et au passage en force (université, réforme des lycées notamment). Nous avons donc besoin pour notre secteur d'une action forte de rentrée en lien avec les revendications de l'ensemble des salariés en particulier sur les questions des salaires, de l'emploi, de la santé et de la protection sociale. C'est le mandat que portera la FSU dans les diverses réunions intersyndicales auxquelles elle participera.

Le combat pour plus de solidarités, de justice sociale et une réelle prise en compte des difficultés des salariés et de vraies solutions pour y faire face doit continuer à être mené par le plus grand nombre. Nous vous donnons donc rendez-vous dès la rentrée. En attendant, nous vous souhaitons à toutes et tous de bonnes vacances, bien méritées!

Robert Riquois, Jacky Lizé

A un moment où le gouvernement entend faire passer en force le projet de loi mobilité dans la Fonction Publique en profitant de l'été (passage en commission prévu le 17 juin), où il affirme sa volonté d'aller plus loin dans les suppressions de postes avec l'objectif de 34 000 emplois supprimés, où la RGPP poursuit la casse des services publics, où vont s'ouvrir des négociations salariales, mais où la seule perspective semble être des mesures d'intéressement collectif, où il maintient l'essentiel d'un projet de réforme qui remet en cause la formation professionnelle des enseignants, la FSU(1) affirme sa détermination à tout faire dans la Fonction Publique pour que l'intersyndicale s'oppose efficacement aux suppressions massives de postes et à la loi mobilité.

Au niveau de l'unitaire interprofessionnelle, elle proposera de construire les mobilisations permettant d'obtenir satisfaction.

1. Extraits du BDFN du 8 juin

Merci Robert



Pour des raisons professionnelles, notre camarade Robert Riquois rejoint un CIO des Yvelines et n'assurera donc pas le secrétariat général de la FSU 92 la prochaine année scolaire.

Avec ce petit mot (concrétisé par un pot chaleureux offert lors du dernier CDFD de l'année scolaire), nous tenons à l'assurer de notre amitié et du grand plaisir que toutes et tous auront eu à travailler avec lui pendant ces cinq années où il aura assuré cette

charge difficile.

Sa grande gentillesse et sa disponibilité exemplaires, alliées à un sens aigu des responsabilités et du respect des mandats que nous nous donnons à chaque congrès départemental, auront grandement contribué à ce que la FSU 92 tienne sa place dans ce gros département. D'abord face à un Conseil général hélas "précurseur" sur bien des dossiers, et dont le premier président que Robert ait eu à cotoyer en tant que SG, fut Nicolas Sarkozy. Ensuite pour que la FSU joue pleinement son rôle d'interface avec ses partenaires syndicaux et associatifs, pour impulser l'intersyndicalisme et l'interpro', et qu'elle assume ses responsabilités dans la bataille pour les sans-papiers (avec RESF en particulier).



C'est **Jacky Lizé**, co-secrétaire général du SNUipp 92, qui assurera l'intérim du secrétariat général de la FSU 92, avec tout le sérieux, le dévouement et l'allant qu'on lui connait, jusqu'au prochain congrès départemental électif.

Il est le premier secrétaire général de la FSU 92 qui soit issu de notre premier syndicat en nombre d'adhérent-e-s.

Pierre Cardon

92 Action

Sur l'agenda de la FSU 92

Avril, Mai, Juin



92 Action

26 mai : rassemblement départemental

Interpro à la Défense



26

mai : rassemblement interprofessionnel à la Défense.

Un peu plus de cent militants (CGT et CFDT, FSU, CGC, Solidaires.

- Robert Riquois y a pris la parole au nom de la FSU 92 en insistant sur la nécessité de constituer par des actions à la hauteur des enjeux un rapport de force susceptible de l'emporter face à ce gouvernement et de proposer des initiatives de convergences (y compris autour de l'action du 13 juin) des secteurs en lutte (entreprises, université, postes, EDF, Hôpital public...)
- L'UD CFDT avait confectionné des panneaux (cf photos) avec attribution de "palmes" aux entreprises en mettant en parallèle les rémunérations des dirigeants (et les différents primes et bonus qu'ils s'auto-accordent depuis longtemps comme Total) ou bénéficiant des effets d'aubaine des dernières mesures gouvernementales : DEXIA, PPR, NOVARTIS, Hewlett-Packard) et le nombre de licenciements.
- L'UL CGT avait fait des distributions de tracts le matin devant l'entreprise



DCM UNIMECA où 28 salariés sont licenciés. D'autres exemples d'entreprises nanterriennes étaient également citées (Papeteries de

Nanterre : 121 chômeurs de plus, FUCHS en chômage partiel).

• Les salariés d'EDF de Villeneuve qui ont été en grève depuis plusieurs semaines pour leur salaire ont des rémunérations (pour la plupart des agents, souvent jeunes) d'environ 1000 euros. Dans ce secteur les bénéfices sont important (4,3 milliards pour EDF et 6,4 milliards pour GDF).

Ces profits vont directement aux actionnaires.

Les PDG se sont également octroyés de





s c a n d a l e u s e s augmentations de salaires: + 183 % pour Jean-François Cirelli, vice-président de GDF SUEZ (son salaire annuel passe de 458.239 euros à 1.297.000 euros!).













92 Droit et libertés

Le conseil général retoque Kléber Haedens!

Le collège s'appellera "des Champs Philippe"

Pique-nique à La Garenne contre le baptême du collège des *Champs Philippe* du nom de Kléber Haedens



Riduois

Robert

a FSU 92 avait déjà soutenu les démarches de recours de citoyens de la Garenne



Colombes contre la nomination - à l'initiative du Maire UMP, Philippe Juvin - du collège des Champs Philippe du nom de Kleber Haedens.

Kléber Haedens, secrétaire particulier de Charles Maurras, écrivain d'extrême droite anti républicain, a collaboré a nombre de journaux d'extrême droite (dont "l'Insurgé") et écrit à plusieurs reprises dans "Je suis partout" journal collaborationniste, pétainiste et antisémite.

Kleber Haedens s'en prend violemment à plusieurs reprises à la "République des professeurs" dans "l'Insurgé", mais aussi dans un article de "Je suis partout" dont il a signé des éditoriaux. Ses ouvrages dont l'Histoire de la littérature française sont souvent cités dans des bibliographies de groupes d'extrême droite royalistes, fascistes ou identitaires européens.

Particulièrement remonté contre les enseignants, Haedens écrivait en 1937 dans "l'Insurgé", "il y a nécessité à contrebattre l'influence pernicieuse des manuels littéraires et celle, non moins détestable, des professeurs de français". Et plus loin "il faudrait que les professeurs n'aient plus les coudées franches, pour mystifier les unes après les autres toutes les générations de français."

C'est donc très logiquement que la FSU 92 a participé au " p i q u e - n i q u e républicain" organisé le 3 juin à 19 h place de la Liberté. Il avait pour but de ne pas relâcher la pression, une centaine de jours avant l'ouverture du collège, et à la suite d'une pétition qui a recueilli plus de 3000 signatures.

Plus de cent personnes ont répondu à l'invitation de ce pique-nique qui

regroupait des parents, des citoyens, des élus de gauche et du Modem, des enseignants de collège et des lycées Albert Camus et Paul Lapie.

Robert Riquois y a apporté le soutien de la FSU 92.

Ont également pris la parole les animateurs du comité organisateurs et Bernard Dargols, citoyen garennois franco-américain de 85 ans, qui a participé au débarquement à Omaha Beach. Nous devrons continuer la mobilisation à l'ouverture du collège, car il était dans les projets du maire de donner gratuitement aux élèves de 6ème un exemplaire de la fameuse "*Histoire de la Littérature Française*" d'Haedens.

Lors du CDEN, Robert Riquois a interpellé la vice-présidente du Conseil général, Mme Balkany sur le choix de ce nom de collège, (c'est en effet au Conseil général que revient en définitive le choix du nom de l'établissement scolaire). Mme Balkany lui avait alors répondu qu'elle suivait toujours les avis des Maires. Position qui peut sembler logique(1) mais... comme Mme Catherine Margaté (Conseillère générale PC de Malakoff) le lui a rappelé, il y a eu dans un passé récent le contre-exemple de Nanterre où l'avis du Maire n'a pas été suivi : le nom d'Abdelmalek Sayad, sociologue algérien de l'immigration, collaborateur de Bourdieu, proposé par Patrick Jarry, Maire PC de Nanterre, a été retoqué par la majorité du Conseil général.

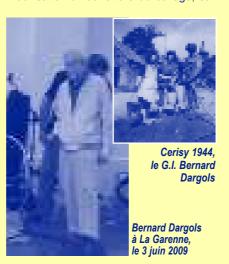
Ce nom avait pourtant tout son sens au Petit Nanterre, où se situait le bidonville, lieu de mémoire ouvrière et lieu symbolique de la lutte pour l'indépendance de l'Algérie.

Alors les choix "Maurras-Haedens" contre "Sayag-Bourdieu" ne risqueraientils pas d'apparaître non comme le respect des choix des maires mais plutôt comme des choix politiques ?

La FSU 92, qui souhaite que le Conseil général mesure continuera de combattre ces positions contraires à l'esprit républicain et démocratique, mais aussi destinées à séduire les voix de la droite extrême.

Pierre Cardon, Robert Riquois

(1) Si elle n'avait pas été contredite par les choix du C.g. pour le nouveau collège de Nanterre, cette position soulève de toutes façons la question du suivi des choix symboliques d'une mairie passée à l'extrème droite!



Dernière minute

L'action a payé puisque la demande des garennois et de nombreuses associations. syndicats et partis a été entendue par le Conseil général(1) : le collège de La Garenne ne portera pas le nom de Kleber Haedens, mais celui collège Champsde Philippe.

1. info Mme Catherine Margaté

Débat Formation des maîtres

Restaurer les prérecrutements de type IPES

Un enjeu syndical majeur

Un enjeu syndical majeur pour le SNES et la FSU

a revendication de prérecrutements sur le modèle des anciens IPES (Instituts de Préparation à l'Enseignement Secondaire) est à nouveau d'actualité, dans le contexte actuel des luttes contre la réforme Darcos de la formation des maîtres. Pour autant, en faire un axe stratégique fort de notre action suppose d'engager une campagne d'explication : la mémoire de ce qu'étaient les IPES, disparus il y a 30 ans, s'est largement perdue dans la profession et dans le syndicat lui-même, de même que pour les autres systèmes de prérecrutement (EN, CFPT...). Mais l'enjeu est tel que c'est un combat qui vaut largement d'être mené.

Le constat a été fait ces derniers mois : le SNES peine à faire partager sa revendication historique d'une élévation de la qualification des enseignants, aux étudiants en lutte contre la mastérisation Darcos. Bien des étudiants perçoivent mal l'utilité d'une élévation du niveau de recrutement et surtout ils n'en voient pas la faisabilité concrète, pour eux-mêmes et leur génération. Pis encore : la mastérisation est perçue, non sans raisons, comme un obstacle supplémentaire, infranchissable pour beaucoup, dans l'accès aux professions de l'enseignement. Rien d'étonnant à ce que ces étudiants rejettent la masterisation et toute élévation du niveau de recrutement avec...

Le risque est réel que le SNES se trouve isolé et se coupe durablement des étudiants qui se destinent à l'enseignement, c'est-à-dire... de ses futurs syndiqués potentiels!

Il est donc essentiel que, tout en argumentant en faveur de l'élévation du niveau de recrutement, nous impulsions dès maintenant la mobilisation sur le prérecrutement, principal moyen de rendre cette élévation praticable, donc crédible.

Engager une campagne offensive pour les prérecrutements, c'est rallier le soutien immédiat des étudiants, avec in fine des chances de les convaincre de la pertinence de l'élévation du niveau de recrutement.

Tant que la campagne sur les prérecrutement restera embryonnaire, pas de convergence SNES-étudiants dans l'action, donc le rapport des forces restera ce qu'il est : de quoi obtenir au mieux l'enterrement de la masterisation-Darcos, mais pas de quoi imposer une élévation du niveau de recrutement conforme à nos mandats, ni même les prérecrutements qui sont pourtant déjà, masterisation ou pas, si nécessaires.

Mobiliser dès maintenant sur les prérecrutements est autant plus urgent que si le ministère doit manœuvrer en recul sur le principe d'aides financières aux étudiants se destinant à l'enseignement, il le fait en avançant comme "solution" exclusive l'embauche en tant qu'Assistants d'Education... Ce qui revient à contraindre les futurs enseignants à passer par les

fourches caudines du précariat, du recrutement local par le chef d'établissement, bref à en remettre une couche dans le "formatage" et la surexploitation des jeunes générations qui en ont déjà soupé. Quant à l'efficacité d'un tel dispositif comme aide aux études, elle est nulle, et tout le monde le sait, à commencer par les AED actuels: survivre avec un demi-SMIC qui les met en dessous du seuil officiel de pauvreté, jongler entre leur travail à la Vie Scolaire qui n'est pas une sinécure, plus souvent d'autres jobs alimentaires, les transports et les contraintes universitaires, combien doivent jeter l'éponge ?

Or l'enjeu est justement que les jeunes qui visent l'enseignement ne soient plus acculés à lâcher leur projet en cours de route, mais aidés à le mener à terme, non par charité, mais dans l'intérêt de la collectivité.

Notre système éducatif a besoin de dizaines de milliers de jeunes profs en quelques années pour compenser les départs en retraite : il faut donc un dispositif qui marche, pas une passoire (très logiquement, Darcos préfère un dispositif-passoire, puisqu'il n'a nulle intention de remplacer les départs à la retraite...).

Par ailleurs, revendiquer comme nous le faisons un recrutement au niveau mastère, sans en rabattre sur le niveau dudit mastère, implique que ces étudiants se consacrent à leur formation et à rien d'autre : c'est bien pour cela que leur prérecrutement, garantie qu'ils n'auront plus à se disperser en petits boulots chronophages, est aussi une garantie que leur niveau de formation pourra effectivement s'élever.

Recrutés par concours locaux dans les universités à Bac + 1, les IPESiens percevaient un prétraitement correspondant à 171 % du SMIC de l'époque, avec l'obligation d'assiduité et de réussite universitaire(1), quand Darcos propose 50 % du SMIC à condition de passer au moins la moitié de son temps hors de la fac à surveiller les élèves... Quel dispositif assurera le mieux la réussite des étudiants et leur accès à une qualification supérieure?

On ne le sait pas assez : le rétablissement d'"un système comparable à celui des IPES" est une promesse de campagne parfaitement explicite du candidat Sarkozy dans son discours de Maisons-Alfort du 2 février 2007(2). Proposer moins est donc non seulement indéfendable en termes d'efficacité, mais aussi scandaleux en terme politique. Le Président de la République s'est engagé et doit être mis en demeure de tenir ses engagements. rétablissement Le prérecrutements de type IPES n'est pas négociable, ce qui reste à négocier, c'est le calendrier, le volume et les modalités de transposition au contexte d'aujourd'hui, qui n'est plus, à bien des égards, celui des années 60.

Cette transposition donne lieu, légitimement, à débat. Différence majeure avec les années 60, où les formations initiales des différents corps d'enseignants étaient cloisonnées et hiérarchisées, la matrice en est maintenant

commune (recrutement à la licence, passage par l'IUFM), et il n'est pas question de revenir sur cet acquis. Le corollaire, c'est que la référence aux prérecrutements passés ne saurait se réduire au modèle unique des IPES puisqu'elle renvoie aussi aux Ecoles Normales, au CFPT, aux ENNA (?), aux ENS. Il y a des choses bonnes à (re)prendre dans chacune de ces expériences, pour en tirer les principes d'un prérecrutement adapté aux besoins d'aujourd'hui.

Certains points font consensus, qu'il s'agisse de la nécessaire articulation entre le volume de prérecrutement, et le plan pluriannuel de recrutement, le montant financier qui doit permettre de se consacrer entièrement aux études, donc de garantir l'excellence en fin de cursus, ou encore l'attractivité aujourd'hui bien supérieure d'un présalaire avec cotisation retraite, par rapport à une allocation ou une bourse.

Une des leçons de l'expérience IPES, c'est qu'il est très important, pour son attractivité, de veiller à ce qu'un prérecrutement n'enferme pas ses étudiants dans un débouché exclusif, et qu'au contraire il offre des possibilités de réorientation et de poursuite d'études au-dela du débouché principal, ne serait-ce que pour une fraction des étudiants prérecrutés (ex : possibilité d'aller à l'agrégation et au doctorat, au-dela du CAPES). Dans le contexte d'aujourd'hui, PE et PLC passan par les mêmes licences, cela veut aussi dire qu'on laisse la possibilité de bifurquer vers le 1er ou le 2d degré - sachant que c'est le 2d degré qui est actuellement le moins attractif...

Autre leçon des IPES : le recrutement sur critère de mérite universitaire (par concours) n'est nullement contradictoire avec un effet de rattrappage des inégalités géographiques : rien n'empêche l'Etat d'allouer à telle ou telle université, par exemple dans les DOM, un complément de postes d'IPES à cette fin.

De même, le recrutement sur critère de mérite n'a pas empêché que les IPES bénéficient largement aux étudiants issus des milieux populaires, devenant de fait un instrument de démocratisation des études supérieures et de l'accès à la profession enseignante, ce qui n'était pas leur fonction première. Ils ont aussi fourni à bon nombre des précaires de l'époque le moyen de financer la préparation à temps plein de la licence, puis du concours, donc l'accès à la titularisation, avec pour effet collatéral heureux la cohabitation et le brassage, à l'intérieur des préparations, de jeunes étudiants et d'anciens MA déjà dotés d'expérience sur le tas. Cela a contribué à y faire régner un climat de formation d'adultes, où les débats professionnels, pédagogiques et syndicaux jouaient leur rôle dans la construction d'une identité professionnelle et collective forte(3).

Ceci dit, si les IPES ont permis en nombre appréciable des trajectoires inespérées, par exemple l'accès d'enfants de petits agriculteurs ou d'ouvriers à des postes de professeur, de chercheurs au CNRS ou d'universitaires, c'est

Débat Formation des maîtres

Restaurer les prérecrutements de type IPES

Un enjeu syndical majeur

parce que les IPES étaient un maillon dans une chaîne qui commençait alors en 3º avec le concours de l'Ecole Normale d'Instituteurs, dont certains lauréats pouvaient aller au lycée pour décrocher le bac, puis poursuivre en fac voire en prépa comme IPESiens, pour enchaîner avec Normale Sup. Ainsi s'explique le fait que, jusqu'à la fin des années 70, le recrutement populaire n'était pas totalement absent des prépas et des ENS, ce qu'il est devenu ensuite...

Combinez un flux continu et très important (entre 1957 et 1978, entre 25 et 30 000 personnes étaient en permanence salariées pour étudier en vue de devenir enseignants, voir⁽⁴⁾), et de multiples paliers de prérecrutement, dont le premier dès la fin de 3e, vous obtiendrez une contribution très significative à la démocratisation de l'enseignement, y compris si l'objectif premier n'est pas celui-là.

De ce point de vue, présenter comme le fait Darcos des bourses de mastère comme un moyen sérieux de démocratisation de l'enseignements supérieur prêterait à sourire, si le problème n'était pas si grave. Il est bien tard pour lutter contre la sélection sociale, une fois au stade du mastère. et même à l'entrée de l'université. Les évictions, l'autocensure pour raisons financières, le repli vers des formations courtes, c'est avant que cela se joue, et c'est autant de jeunes qui n'iront jamais grossir les 50 % d'une classe d'âge à la licence. vivier dont la formation des maîtres (entre autres...) a absolument besoin. Point n'est besoin d'attendre que l'élévation du niveau de recrutement soit mise en place, pour s'attaquer à ce problème déjà patent, que la crise économique va sans doute aggraver encore.

La logique démocratisante qui est la nôtre doit conduire à se poser la question d'un premier palier de prérecrutement précoce, par exemple en fin de 3e, quand le tri social n'est pas encore totalement accompli

A quinze ans, certains ont le projet de devenir enseignant. On peut en outre escompter des effets d'entraînement intéressants dans les lycées populaires, des choix d'orientation moins prédéterminés et plus ambitieux, des filières redynamisées par la perspective d'un débouché crédible dans l'enseignement ? En tout cas, ouvrir des prérecrutements nationaux dès le lycée, à côté de bourses sur critère social revalorisées, est infiniment plus sain que multiplier les dispositifs dérogatoires locaux financés par des sponsors privés ou le Plan Banlieues, au nom de la "discrimination positive" sauce Descoings dont on va sans doute nous abreuver, relance de la réforme du lycée aidant.

Mais, nous dira-t-on, maintenant que c'est la crise, Sarkozy va pouvoir dire que rétablir des IPES coûtera trop cher... Que répondre à cela ?

Eh bien justement, que c'est mieux d'investir dans l'Education avec la certitude d'un "retour sur investissement" (via l'engagement à enseigner pendant 5 ans, que signent les prérecrutés en contrepartie de leur présalaire), que de claquer

des milliards en cadeaux aux banques sans contrepartie. Et qu'investir dans l'emploi public, créer les conditions du maintien et de l'amélioration de la qualité des Services publics, c'est un levier de sortie de crise. Que la jeunesse a droit à autre chose que des emplois aidés et des "CDI" de 2 ans, "panacées" éculées depuis vingt ans.

Et ça, ni l'Académie des Sciences ni la CPU (pourtant favorables à des prérecrutements) ne peuvent le dire : seulement des organisation syndicales du service public, dont c'est le rôle légitime.

C'est d'ailleurs l'intérêt manifeste de ces syndicats, de mener cette bataille. Les attentes à l'égard du syndicalisme sont devenues considérables : il s'agit de ne pas les décevoir. Le SNES peut syndiquer les jeunes massivement à condition de démontrer qu'il est l'outil collectif qu'il leur faut.

On déplore les difficultés à fidéliser les nouveaux syndiqués, qui adhèrent "pour les mutations" et prennent de plein fouet les difficiles conditions d'affectation et d'exercice comme TZR. Il est clair que se syndiquer dès la fac dans la lutte pour des prérecrutements, puis au sein des IPES dans l'action pour l'augmentation des postes aux concours et la qualité de la formation, cela fonde une adhésion autrement plus solide au syndicat... Il fut un temps où le SNES syndiquait des centaines d'IPESiens et où les S1 des centres de formation constituaient un vivier de futurs cadres militants, avant même l'entrée dans le métier. L'ancrage du SNEP parmi les profs d'EPS donne une idée de ce qu'il est possible d'atteindre, en inscrivant la dimension syndicale dans l'identité professionnelle, dès le stade de la formation

N'attendons pas plus longtemps pour engager une campagne syndicale forte en faveur de prérecrutements. Sollicitons les témoignages de ceux qui en ont jadis bénéficié, qui peuvent expliquer l'efficacité d'un tel dispositif. Expliquons aux étudiants ce qu'ils peuvent en attendre. Ouvrons le débat sur les modalités au sein de la FSU et avec les partenaires concernés. Mais ne tardons plus

Marianne Auxenfans

Secrétaire départementale du SNES

(1) "Vers la pénurie d'enseignants de sciences", article de Pierre Arnoux, Claudine Robert et Jacques Treiner, paru dans le Monde du 6/02/03

http://iml.univ-mrs.fr/~arnoux/IPES-LeMonde_6fev03.pdf (2) www.sarkozy.fr/download/?mode=press&filename=2f evrier2007_ MaisonAlfort_DiscoursNS.pdf

(3) Revue 'Point de repères' de l'IRHSES N°9, mai 1992. Les IPES de 1957 à 1978 : une expérience de prérecrutement (André Drubay)

(4) "L'ascenseur social ne fonctionne que si l'on paye les charges", article de Pierre Arnoux, Pierre Fontes, André Morel, Jacques Treines paru dans Le Monde du 28/12/2005.

http://iml.univ-mrs.fr/~arnoux/Ascenseur_28dec05.pdf

La MGEN 92 et les droits de l'enfant

a MGEN 92 a organisé le 10 juin, à la suite de son assemblée générale, un concert gratuit au théâtre des Amandiers de Nanterre. La chanteuse Dominique Dimey (fille du poète Bernard Dimey) a construit, après de multiples contacts avec des enfants du monde entier, son répertoire de chansons autour des droits de l'Enfant. La thématique était large sur ces droits bafoués de par le monde (la faim, le logement, l'absence d'école ou les discrimination sexistes dans l'école, les enfants soldats, la maladie, mais aussi les relations avec les parents...).

Nous étions quelques militants (actifs et retraités) de la FSU 92 à être présents à côté de 200 à 300 enfants des centres aérés de la Ville de Nanterre.

Cette initiative de la MGEN 92 était soutenu par la mairie de Nanterre (le Maire y a pris la parole), l'ADOSEN, Solidarité Laïque, la ligue de l'Enseignement, la MAIF, le carrefour santé-social (FSU, SGEN, UNSA).

Cet événement était important car il s'inscrit dans le cadre du 20ème anniversaire des Droits de l'Enfant.

Cet anniversaire sera fêté en novembre à Nanterre sans doute dans ce même théâtre. Philippe Laville, président de la MGEN 92 a souligné l'importance du combat pour le droit des enfants y compris en France où des enfants d'âge primaire sont mis en garde à vue, où des chiens policiers terrorisent des élèves dans un établissement du Sud Ouest et où nous rencontrons quotidiennement la détresse des familles et des enfants dans l'action du RESF.

Ce spectacle a soulevé l'enthousiasme des enfants (y compris des grands) avec un moment chaleureux où des dizaines d'enfants sont montés sur scène pour dire le droit qui leur tenait le plus à coeur.

Bravo à la MGEN 92 et à son président pour cette heureuse initiative.

Robert Riquois

IPES... à suivre!

Dans notre numéro de rentrée, nous publierons deux exemples vécus de préparation aux concours de l'Education nationale: celui de Mireille, ipésienne en 1972, et celui d'Isabelle qui cumule aujourd'hui les petits boulots (job dans une boulangerie, animatrice, AED, AP) pour préparer un CAPES.

Logement Etudiant

RUA Antony

Réhabilitation ou destruction du bâtiment C?

Réhabilitation ou destruction programmée de

550 chambres d'étudiants?

La FSU est membre du collectif "donner un avenir à la RUA"

Communiqué de Presse de celui-ci en date du 15 Juin 2009



B (400 chambres).

algré promesses les de concertation faites par le président de la Communauté d'agglomération des Hauts de Bièvre (CAHB) sur l'avenir de la Résidence Universitaire d'Antony (RUA) avec les partenaires concernés, la CAHB (1) ne serait-elle pas en train de programmer la destruction du pavillon C (550 chambres) ? Les étudiants qui y habitent viennent de recevoir une lettre du CROUS leur enjoignant de quitter leur chambre dès cet été pour être relogés ailleurs, au motif de travaux " qui ne peuvent être réalisés en site occupé ". Nous n'avons pas oublié que c'est ce même motif qui avait fait vider, puis détruire (en 1986), le pavillon

Certes le pavillon C est celui qui nécessite les travaux de réhabilitation les plus urgents, mais des professionnels consultés, (y compris par le CROUS) affirment que l'état des murs et de la structure est bon, et que les fissures constatées sur certaines cloisons (qui ne sont pas sur des murs porteurs) n'empêchent pas la réhabilitation du bâtiment dans son ensemble.

Alors de quels travaux s'agit-il?

Pourquoi une telle précipitation sans concertation pour vider ce bâtiment, alors que Georges Siffredi(2), président de la affirmait au conseil communautaire de décembre(3) et à l'Association des Amis de la RUA il y a quelques semaines, être décidé à agir vite, mais après avoir étudié les propositions concrètes émises par un groupe de travail réunissant toutes les parties concernées ?

Le recours déposé pour contester le transfert de propriété de la résidence faitil craindre à la majorité de la CAHB d'être dépossédée de ce site ? Le recours n'étant pas suspensif, détruire le plus rapidement possible l'assurerait de l'avancement de son projet, quelle que soit la décision du tribunal.

Ce serait inacceptable!

Il est en effet de notoriété publique que



Patrick Devedjan et ses successeurs à la mairie d'Antony et à la CAHB souhaitent la destruction de la majeure partie de la Résidence Universitaire Jean Zay.

La situation privilégiée des terrains de la RUA à la Croix de Berny suscite bien des convoitises. La majorité de la CAHB et la municipalité d'Antony ont des projets pour ce secteur : une opération immobilière privée en bordure du parc de Sceaux... et le moins possible de logements sociaux étudiants.

La Résidence Universitaire Jean Zav est mondialement connue, un bon nombre de ses anciens résidents étant actuellement des personnalités non négligeables du monde politique, intellectuel, journalistique, artistique etc. de tous pays et continents.

Plus grande résidence de France et d'Europe, la RUA représente plus de 16% du logement social étudiant en lle de France. Elle offre aux étudiants des infrastructures uniques (groupes d'études, école maternelle, centre dentaire, centre médical, centre sportif, salle de spectacles, centre contemporain, espaces verts etc.) dont profitent également les habitants des communes alentour.

Le projet que nous défendons doit permettre une réhabilitation maintienne au moins sa capacité d'accueil sur le site (2500 étudiants).

Il serait inadmissible, honteux dans le grave crise contexte actuel de économique et de pénurie de logements sociaux étudiants, d'accepter destruction de 550 chambres.

La CAHB doit informer de ses projets dans la transparence, donner toutes garanties que le bâtiment C ne sera pas détruit, et que le caractère social de la RUA sera maintenu (actuellement le loyer d'une chambre est de 137 euros (220 euros pour un T2), dont peut être déduite I'ALS.

Oui à la réhabilitation, non à une destruction rampante de la RUA.

Si un projet de destruction se précise, nous ne laisserons pas faire.

Signataires: Le collectif " donner un avenir à la RUA ", Association des Amis de la RUA (AARUA), Alternative Citoyenne, ATTAC (Châtenay-Malabry, Antony, Bourg-la-Reine, Le Plessis Robinson, Sceaux), Citoyens à Antony, Défi pour Antony, Citoyens Solidarité Logement-CNL, Ligue des droits de l'Homme section d'Antony, Lique des Droits de l'Homme Fédération 92, Secours Populaire, UNEF, FCPE,

FSU 92, FSU 91, UNSA 91, conseillers d'opposition de la CAHB, les élus d'Antony Plus et d'Union pour Antony, Parti Communiste Français, Parti de Gauche, Parti Radical de Gauche, Parti Socialiste, les Verts Antony...

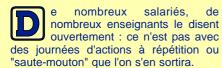
Contact: Marie Jo Weil-Ehrhard présidente de l'AARUA. http://amisrua.antony.free.fr/

- 1. Communauté d'Agglomération des Hauts de Bièvre (la CAHB a obtenu le transfert de la compétence sur le logement étudiant et en conséquence la propriété des résidences Universitaires d'Antony et de Chatenay-Malabry par un arrêté de transfert publié en Janvier 2009 et attaqué devant le Tribunal Administratif)
- 2. Maire UMP de Chatenay-Malabry.
- 3. "Il faut s'écouter les uns les autres, il y aura un Comité de pilotage (sur l'avenir de la RUA) pour cela, nous ne voulons rien cacher ! " voir CR Conseil du 12 décembre 2008.

Tribune PRSI

Un appel à la grève, jusqu'à satisfaction

Pour tous les enseignants comme pour tous les salariés



Tous les travailleurs, et avec eux les enseignants et tous les personnels de l'Éducation nationale, cherchent la voie pour arrêter l'avalanche des coups, les suppressions de postes, les projets de réforme, la remise en cause des statuts. Personne ne croit que le gouvernement va reculer sans y être contraint.

Un appel à la grève, une véritable grève, la grève jusqu'à satisfaction, devient incontournable, pour les enseignants comme pour tous les salariés.

Combattre la réforme de la formation des maîtres et des concours ? S'il s'agit d'obtenir, comme l'affirme le gouvernement, une reconnaissance par un master de la formation des enseignants à bac plus 5, cela ne justifie d'aucune manière ni la création de masters d'enseignement spécifiques, ni de porter les concours au niveau master. Que va-t-il arriver à la masse énorme des étudiants collés aux concours mais reçus au master ?

Des dizaines de milliers d'étudiants vont

obtenir des masters d'enseignement dont le seul débouché sera, comme leur nom l'indique, l'enseignement.

Comme dans d'autres pays de l'Union européenne, un tel système entraînerait le remplacement des personnels statutaires (les 322 357 professeurs des écoles, les 253 757 certifiés, les 50 437 agrégés, les 63 099 PLP) par une masse de milliers et de milliers d'enseignants précaires qui ne seraient plus des fonctionnaires de l'État.

L'abstention et le refus de vote de la FSU sur les décrets modifiant le statut des agrégés, certifiés, CPE, PLP, profs EPS, lors du CTPM (Comité technique paritaire ministériel) du 28 mai 2009 a soulevé à juste titre un tollé chez de nombreux militants.

Cette abstention de la FSU a permis à ces décrets d'être adoptés. Elle a encouragé les ministres à faire passer en force une "réforme" rejetée par les personnels et les étudiants en grève durant 18 semaine pour son retrait.

Le Snes-Sup, le Snuipp ont demandé que la FSU vote contre les décrets le 12 juin au CSFPE (conseil supérieur de la fonction publique de l'état), des CDFD de la FSU aussi ainsi que le congrès départemental du SNUipp 13.

Les jurys des concours de Capes et d'agrégation ont voté un texte détaillé qui se prononce pour le retrait des projets actuels, un réexamen complet du dossier de la formation et du recrutement des enseignants et l'abandon de toute "mesure transitoire" et de toute mise en place progressive de la "mastérisation".

Les personnels et les étudiants doivent être entendus.

La FSU doit voter contre l'ensemble des décrets de la réforme du recrutement. Les ministres ne doivent pas publier ces décrets

Retrait de la réforme Darcos des concours de recrutement.

Non à la Masterisation des concours, Maintien du CAPES et du CRPE avec un recrutement à bac + 3, de l'agrégation avec un recrutement à bac + 4 et de tous les sites IUFM. Maintien de tous les postes.

N'hésitez pas à être candidat sur les listes PRSI pour le congrès FSU de 2010.

Sophie Suchard

Elue PRSI au CDFD 92 de la FSU. s.suchard@free.fr et http://prsi.free.fr

Moyens de suveillance et assistance éducative

Déclaration préalable des représentants FSU 92 au CTPD 92 du 16 juin

Au moment où le gouvernement a lancé une campagne médiatique sur l'urgence de rétablir la sécurité dans les établissements scolaires, la dotation d'Assistance Educative de l'académie perd 40 ETP. Dans cette enveloppe, dont nous souhaitons connaître les clés de répartition, la marge de manoeuvre est extrêmement limitée, alors que les besoins à couvrir sont importants, après des années de fragilisation des services Vie Scolaire des établissements suite aux suppressions de postes et à la précarisation des personnels.

C'est particulièrement vrai dans le département des Hauts de Seine où les effectifs élèves sont prévus en hausse pour la rentrée 2009, singulièrement en collège (+ 405 élèves mais + 3 ETP d'AED). Les moyens réservés à l'Accompagnement Educatif sont reconduits, sans qu'aucun bilan ne soit tiré de ce dispositif qui est une priorité

d'affichage du gouvernement, sans pour autant qu'il réponde à la demande sociale en matière d'aide aux devoirs. Rappelons que les apprentissages se construisent d'abord en classe, et que les suppressions de postes d'enseignants dégradent les conditions d'apprentissage de tous les élèves.

Sans remettre en cause la volonté de l'IA d'augmenter la capacité d'accueil en UPI pour mieux répondre à l'impératif du droit à la scolarisation des élèves handicapés, force est de constater que, dans l'enveloppe contrainte et compte tenu de ces deux priorités, Accompagnement Educatif et UPI, la variable d'ajustement est l'enveloppe de personnel de Surveillance, dont l'insuffisance ne laisse aucune marge de manoeuvre, ce qui contraste avec les annonces en matière de matériels (portiques de sécurité etc.).

Les missions des AED ne peuvent pas être que répressives, il leur incombe d'instaurer avec les élèves un dialogue fait de confiance et de respect mutuel. Cela ne peut se faire sans temps. Il devient donc impossible d'envisager les établissements scolaires comme des lieux de vie, dans les conditions

d'encadrement qu'ils vont connaître.

La pénurie conduit à des conséquences très préoccupantes :

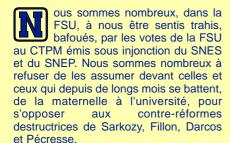
- des amputations de moyens de surveillance dans des établissements difficiles, et/ou transitoirement fragilisés (en cas de renouvellement complet de l'équipe de direction....), avec le risque que certains de ces établissements basculent, tant les équilibres y sont précaires et reposent sur l'hypermobilisation des personnels:
- une dégradation générale conditions de fonctionnement dans des établissements jugés "favorisés", donc sousdotés sous prétexte qu'ils sont "calmes", où la effectifs élèves hausse des s'accompagnera d'aucun apport en surveillants, alors qu'on y observe dernièrement une montée des tensions, la multiplication d' incidents inhabituels, des signes de souffrance au travail des élèves comme des personnels, faute d'une présence adulte décente;

I pratiquement aucune réserve en moyens de surveillance permettant d'aider un établissement en cas de crise, alors que les

Tribune EE

Recrutement-Formation des enseignants

Une rupture inacceptable du projet fédéral de transformation sociale



La "réforme" du recrutement et de la formation des enseignants pouvait être battue, le mouvement dans le Supérieur en donnait l'élan, les contestations au sein même de l'institution le permettait. Or la FSU est apparue comme s'opposant, de fait, à cette mobilisation exceptionnelle. Par la volonté délibérée de certains, tout a d'abord été fait pour empêcher une démarche fédérale.

Puis de nombreux signaux ont été envoyés publiquement - qu'on se souvienne du peu d'empressement à s'emparer du 11 mars pour converger avec la mobilisation des universités et des IUFM dans un mouvement "de la maternelle à l'université" - permettant aux ministres de passer en force, après avoir laissé le mouvement de l'enseignement supérieur et de la recherche buter sur la fin de l'année. Et au bout du compte... ces votes au CTPM sur les décrets Darcos imposant une réforme dont la FSU revendiquait toujours l'abandon à l'entrée de ce CTP!

La "FSU" a donc voté :

• en abstention sur les décrets certifiés,

CPE, agrégés (champ de syndicalisation SNES).

- en refus de vote sur le décret Professeurs d'EPS (champ de syndicalisation SNEP),
- heureusement en contre sur les décrets PLP et PE (champs de syndicalisation SNUipp-SNUEP).

Rien ne peut justifier, par rapport à la politique gouvernementale dans l'éducation, de telles différences de positionnements de la FSU!

Cette trahison, nous, "la FSU" - car c'est elle qui sera mise en cause - allons la payer au prix fort.

Rien ne justifie que le fédéral n'ait pas tenu compte des luttes en cours, des protestations unanimes contre la réforme et la méthode Darcos.

Que la FSU se retrouve aux côtés du CSEN dans ces votes sur le second degré général et technologique est proprement scandaleux. Ces votes en abstention ou refus de vote donnent un aval syndical à cette contre-réforme...

Et le départ de la FSU du Conseil supérieur de la Fonction publique est une échappatoire qui confirme que l'on ne voulait pas se prononcer contre, à l'inverse des autres forces syndicales (UNSA et CFDT comprises!).

Que des décisions aussi lourdes aient été prises est consternant et inadmissible.

Qui dans la FSU peut considérer aujourd'hui que nous sommes face à un gouvernement avec qui il serait possible de transiger, négocier, passer des compromis?

L'Ecole Emancipée a porté, avec

d'autres, la volonté d'une FSU offensive, solidaire, fédérale. Malgré ses limites, la FSU a été, au cours de ces dernières années, un puissant outil dans les luttes. Il est clairement apparu, notamment au congrès du SNES, que certains entendaient siffler la fin de cette fédération. C'est à une vraie faillite de ce projet que nous assistons sur ce dossier de " mastérisation ".

Nous refusons un syndicalisme corporatiste et diviseur.

Ce qui est en cause ce sont 15 ans de construction d'une fédération syndicale s'inscrivant dans un syndicalisme de transformation sociale.

Nous ne laisserons pas, sans réagir, dilapider la richesse et la force de l'investissement militant de milliers de militants et de syndiqués.

Nous ne pouvons cautionner une telle orientation. Nous n'entendons pas baisser les bras devant cette remise en cause d'un projet fédéral qui reste pour nous un outil indispensable pour l'ensemble des salariés face aux attaques du néo-libéralisme.

Nous sommes prêts, dans le respect des orientations des uns et des autres, à débattre de toutes les initiatives permettant à celles et ceux qui continuent à vouloir construire avec la FSU, un syndicalisme de transformation sociale, de se rassembler.

Monique Migneau

Pour joindre l'EE : m.migneau@wanadoo.fr

Moyens de suveillance et assistance éducative

conditions sont réunies pour que des crises se produisent dans de nombreux établissements de tous types! Nous attirons l'attention de l'Administration sur le fait que les difficultés tendent à se diffuser, au-dela des établissements "difficiles" et qu'il est urgent de prendre la mesure de cette réalité. Autre signe du désengagement de l'Etat à l'égard de la mission de Service Public qui consiste à assurer un cadre sur et serein pour les élèves, et quand bien même les plus hautes autorités se répandent en déclarations fracassantes sur le sujet: l'Administration de l'Education Nationale semble incapable de dénombrer exactement le nombre de personnes qui sont effectivement en exercice sur les supports implantés dans les Vies Scolaires.

Avec la disparition du statut de MI-SE, remplacé par celui d'AED, l'Education Nationale s'étant défaussée sur les chefs

d'établissement pour le recrutement, l'Administration n'a pas de vision d'ensemble sur les personnels toujours plus précaires: elle ne sait ni combien ils sont, ni quelle est la durée des contrats, ni quelle est l'ancienneté cumulée de ces AÉD, ni combien d'entre eux seront jetés au chômage à la fin août pour avoir atteint la limite fatidique des 6 ans de service. Dans ce domaine, pas de gestion prévisionnelle des ressources humaines, pas de respect du droit à formation, rien qu'un salaire qui place les AP et les AED... à mitemps en-dessous du seuil officiel de pauvreté (880 euro par mois pour une personne) et leur interdit de se consacrer aux études parce qu'il faut courir après les petits boulots.

On peut y ajouter des CAE et des Médiateurs de la Réussite Scolaire: empiler des précaires payés au lance pierre et aux missions mal définies n'a jamais fait une politique répondant aux besoins des élèves.

La FSU n'accepte pas cette dégradation programmée du service public d'éducation dont les élèves font les frais.

Elle réclame le rétablissement du statut de MI-SE permettant aux jeunes étudiants de poursuivre leurs études tout en donnant la référence de parcours de réussite aux élèves. Pour ceux qui se destinent aux métiers de l'enseignement (professeurs,CPE, CO-Psy....), elle rétablissement revendique le de prérecrutements, conformément l'engagement préélectoral du Président de la République.

Pour les milliers de salariés précaires que cette politique engendre (assistants d'éducation, CAE, AVS...), elle revendique une amélioration immédiate de leur statut.

Tribune UA et hors tendances

Améliorer la formation

au regard des attentes sociales



a situation à l'issue du CTPM du 28 mai n'est évidemment pas satisfaisante pour l'image de la

La question est : pourquoi est-on arrivé à cette situation ? Refuser l'idée d'élever le niveau de formation des enseignants, en rester au statu quo relèverait de l'aberration : nous constatons tous les jours dans nos classes que notre formation actuelle est insuffisante pour lutter efficacement contre l'échec scolaire, et au moment où d'autres emplois de la FP recrutent au mastère, entériner le fait que les enseignants (qui sont censés former la jeunesse) soient une profession moins qualifiée que d'autres, accentuerait la dévalorisation du métier.

Donc oui, le mandat historique d'élévation du niveau de qualification des profs est plus que jamais justifié sur le fond : la question est quel doit être son contenu scientifique et comment passer à l'offensive pour y parvenir face à la politique de régression antidémocratique mise en œuvre par les gouvernements successifs dans le cadre de l'Union Européenne et des exigences du MEDEF?

Cette question se pose d'ailleurs face à la globalité des attaques (retraites, services publics, privatisation, santé, pouvoir d'achat...) et débouche sur la question de la construction du rapport des forces pour être victorieux dans l'affrontement en cours. C'est l'inverse d'une conception syndicale défensive, qui d'un côté se refuserait à envisager des victoires remettant en cause le statu-quo, ou de l'autre serait à la recherche au cas par cas de pseudo-avancés pour justifier ses capitulations sur le fond.

II n'est pas question pour UA que soit remis en cause le principe que la FSU se positionne en ignorant l'avis du syndicat concerné sur tel ou tel problème en suspens (sur la maternelle, c'est le SNUpp, sur le lycée, c'est le SNES et le SNEP, sur la recherche, c'est le SNCS et le SNESup, etc.), parce que si on n'a pas ce principe comme règle de conduite, et que la position de la FSU peut être déterminée indépendamment de ce que pensent les syndiqués du secteur concerné, qui détermine la position de la FSU, comment et au nom de quoi ?

Mais une fois ce principe rappelé, sa mise en application passe par la mise en débat par la fédération des positions des uns et des autres, débat qui doit être mené par l'ensemble des syndiqués pour que les enjeux soient clairement définis. Mais aussi que soit révélé, au-delà des apparences, le fond des politiques dont nous sommes victimes pour que les mandats nous mettent bien en mesure de réagir face à un gouvernement particulièrement manoeuvrier, et aux

intentions clairement hostiles.

La condition sine qua non est que le débat d'orientation interne soit à la hauteur, c'est à dire implique la masse des syndiqués et pose bien les problèmes dans leur contexte actuel de façon à prendre pleinement la mesure des enjeux.

Dans le cas de la position au CTPM on ne pouvait pas faire abstraction des luttes extraordinaires menées par le supérieur, des inquiétudes des étudiants, que le supérieur est concerné par la question des diplômes autant que le secondaire, ainsi que par la formation.

C'est une donné qui est ressortie des débats dans toutes les universités.

Mais on ne pouvait pas non plus ignorer qu'un texte partiel, même en admettant qu'il soit relativement positif, ne saurait masquer qu'il n'est qu'un leurre pour permettre de faire avaliser une politique globale de casse de l'université et de l'ensemble du système éducatif. Tomber dans le piège, c'est prendre le risque de favoriser l'offensive contre le lycée.

Et c'est d'autant plus maladroit que le débat avait été plus vif que le mot d'ordre du " retrait des décrets " ou de leur report. Tous ces éléments n'ont pas été pris en compte, avec pour résultat un débat interne trop limité aux initiés, une posture insuffisamment tournée vers les jeunes. un traitement en quelque sorte routinier des questions de formation des maîtres alors que la situation, impose que la FSU, comme elle en a été capable dans d'autres situations, sache faire preuve de créativité, tire pleinement parti de son héritage et de son enracinement qui devraient en faire une puissante force de proposition mobilisatrice.

C'est bien un problème d'orientation qui est posé. La FSU doit davantage être la FSU: d'avantage d'intégration du point de vue des jeunes qui feront la FSU de demain, d'avantage de propositions mobilisatrices pour construire personnels convergence des de l'éducation national et en particulier des enseignants de la maternelle l'université, des formateurs et des jeunes AED et étudiants se destinant à l'enseignement, plus d'implication des syndiqués de tous les secteurs, plus de débat d'orientation...

Ca tombe bien: il y a un congrès dans quelques mois: à nous tous, adhérents des syndicats de la FSU, de nous y investir, sans oublier l'action immédiate qui ne doit pas attendre, par exemple la pétition unitaire pour que les lauréats des concours 2010 aient droit à une véritable année de stage (cf encadré).

Marianne Auxenfans, Pierre Cardon, Maurice Cuckierman, Jacky Lizé, Robert Riquois

CSFPE 13 juin

ors de la "section syndicale" préparatoire au Conseil Conseil Supérieur de la Fonction Publique de l'Etat (11 juin), la délégation FSU a déposé un voeu (ci-dessous) demandant le retrait de l'ordre du jour des textes concernant "mastérisation" des enseignants et CPE; Les autres organisations se sont prononcées dans le même sens et le texte a été voté à l'unanimité de celles-ci. Sur cette base la délégation FSU a demandé une suspension de séance où elle a proposé aux autres organisations de ne pas participer au débat et quitter la séance. L'accord s'est fait là dessus et toutes les organisations sont parties.

Vœu présenté par la FSU au CSFPE

Alors que les discussions concernant la réforme de la formation des enseignants ne sont pas achevées, le gouvernement a choisi de présenter aux instance consultatives des projets de décret sur les statuts particuliers des enseignants et CPE. Ceux-ci préjugent des conclusions des groupes de travail et des propositions que doit soumettre la commission Marois-Filâtre intallée par le gouvernement et qui est censée terminer ses travaux mi juillet..

C'est pourquoi le CSFPE demande le retrait de l'ordre du jour de ces projets de textes.

POUR LE MAINTIEN D'UNE VERITABLE FORMATION PROFESSIONNELLE DES ENSEIGNANTS

Signez la pétition unitaire

FSU, SNES, SNEP, SNUEP, SNUIPP, SNEsup, UNSA-éducation, SE-UNSA, SuP-Recherche-UNSA, SGEN-CFDT

http://www.formationdesenseignants.org/index.php?petition=5

Sur le site de la MGEN 92

Les actes de la table ronde du 4/2/08 à la Faculté de Sceaux, intégrant notamment les diapositives projetées par l'économiste Pierre Volovitch, document très demandé dont la relecture par les différents intervenants a été longue et dont la mise en forme vient d'être achevée. interventions d'Axel Kahn, Patrick Pelloux, André Grimaldi. http://www.mgen.fr/index.php?id=374&cs=092

92 Infos

Services publics et FPT - EVS

Jeunes majeurs sans-papiers, jeunesse volée...

Défendre les services publics... Et les statuts des personnels de la **Fonction Publique Territoriale**

Extraits d'un communiqué de presse du **SNU CLIAS**



ttaque frontale contre les statuts des agents publics territoriaux et par voie de conséquence contre les services

Une proposition de loi intitulée "Liberté de recrutement par les collectivités territoriales" a été présentée par plus de 80 députés de la majorité présidentielle : elle prévoit de recourir exclusivement à l'emploi d'agents non titulaires (à l'exception de ceux remplissant des missions régaliennes (sic)). Emboîtant le pas de la politique ultra libérale du gouvernement Fillon, les initiateurs de ce projet de loi, partisans des privatisations "logiques" liées à la décentralisation, avancent les arguments du moindre coût, d'une meilleure efficacité et d'une plus grande motivation des agents.

Cette vision tente de tromper l'opinion publique sur les réels enjeux : une quantité d'exemples de privatisation d'entreprises publiques (distribution de l'eau, transport, collecte des déchets, services de la Poste...) montrent que les privatisations n'ont amené aucune amélioration de qualité de service, mais bien au contraire une restriction de la couverture du territoire et l'exclusion par son coût d'une partie des usagers.

Le service public de proximité portée par la fonction publique territoriale est un facteur de cohésion sociale. Il fait une large place à la redistribution sociale et territoriale à travers ses principes : continuité et accessibilité des services rendus aux usagers, égalité de traitement, péréquation tarifaire, obligation de fourniture, souci de la qualité des prestations, minimisation des coûts pour la collectivité.

Les agents publics ont cette particularité d'être régis par un statut et non par un contrat. Ce statut, voulu par le Conseil National de la Résistance, a été élaboré à la Libération par la loi du 19 octobre 1946 pour assurer l'indépendance des fonctionnaires au bénéfice des services publics, les lois de 1983-1984 instaurant une fonction publique "à trois versants" (État, collectivités territoriales, établissements hospitaliers).

Ce statut n'est pas un privilège mais un ensemble de droits et d'obligations qui s'imposent à tous les agents publics.

En s'attaquant au concours pour y opposer le contrat, en prônant l'individualisation des rémunérations au mérite pour mieux esquiver les demandes de revalorisation des salaires, c'est toute la logique statutaire qui est ainsi

remise en cause, avec les dégâts que l'on connaît pour les personnels mais aussi pour les usagers.

C'est pourquoi le SNUCLIAS-FSU considère que les services publics territoriaux ne peuvent être conçus comme de simples prestataires de service obéissant à de simples règles de rentabilité financière.

Ils doivent permettre l'accès égal de chaque citoyen à des droits légitimes et essentiels : santé, emploi, éducation, culture, justice... sur tout le territoire. Ils doivent également constituer un outil de défense de l'intérêt du plus grand nombre et favoriser la cohésion sociale (...).

Le SNUCLIAS-FSU exige le retrait de cette proposition de loi.

Paris le 11 juin 2009



331 EVS en fin de contrat dans le 92

ercredi 24 juin, à l'appel du SNUIPP, SNUDI-FO, SDEN rassemblement devant l'Inspection Académique, pour un vrai statut, un vrai métier pour les EVS.

331 EVS sont en fin de contrat dans les Hauts de Seine : les organisation syndicales constatent que 30 000 EVS n'ont d'autres perspectives que le chômage dans les jours à venir.

En plus du rassemblement devant l'IA une adresse aux parlementaires est prévue pour obtenir qu'une délégation soit reçue par le premier Ministre au plan national.

La pétition unitaire (SNUIPP, UNSA, SGEN, CGT-Education, SNUDI-FO, UNCVS), un vrai statut, un vrai métier pour les emplois de vie scolaire CAV et CAE est en ligne sur du SNUIPP site http://92.snuipp.fr

Campagne jeunes majeurs de RESF



"Jeunesse sans papiers, jeunesse volée, la loi doit changer

ette campagne lancée par le ette campagne lanco per RESF a débuté le 1er mai. Jusqu'à la journée de mobilisation du 13 mai, le portrait d'un jeune en danger et/ou expulsé a été publé.





